



Recensement de la population

Du 15 janvier au 14 février 2026 aura lieu le recensement de la population de Rébénacq.

Vous serez prévenu soit par courrier, soit par la visite d'un agent recenseur, qui sera facilement identifiable.

Vous pourrez ensuite vous recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez alors d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer.

Vous pourrez aussi les envoyer à la Mairie.

Plus d'informations à venir dans les prochains AMASSA.

Horaires exceptionnels

L'agence postale sera ouverte le jeudi 13 novembre de 13h30 à 17h pour cause de formation.

La mairie sera fermée le mardi 18 novembre de 9h à 13h pour cause de formation.

Ramassage des ordures



Déchets ménagers :

Vendredis 14 et 28 novembre.

Tri sélectif :

Mercredis 12 et 26 novembre.

Commémoration du 11 Novembre

Le Conseil municipal invite toute la population à la commémoration du 11 novembre.

Nous vous donnons rendez-vous devant le Monument aux morts à 11h30.

À la suite de cette cérémonie, les participants seront invités à la mairie pour un apéritif offert par la municipalité.

Restauration scolaire

La cantine municipale vient d'obtenir une carotte, label attribué par Ecocert en Cuisine ; c'est une juste reconnaissance du travail engagé par l'équipe de restauration ; c'est aussi un gage de qualité des repas servis aux enfants, avec des produits bio et locaux, dont l'approvisionnement respecte l'environnement .

Le prochain défi sera le défi « Locavore » ; il s'agira de produire un repas festif réalisé avec des produits locaux dont l'origine sera à moins de 50 kms de notre village ; le menu sera proposé aux enfants le 16 décembre...



Affaire à suivre pour savoir si nous y parviendrons !

Cimetière

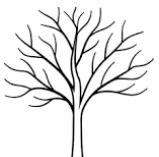
La Mairie a mis en place un plan de régularisation des tombes en terrain commun du cimetière.

Ce sont des emplacements gratuits qui, à l'époque, avaient été mis à disposition pour 5 ans par la commune aux familles afin de leur laisser le temps d'acheter un emplacement dans les règles.

Part la délibération 035_2024 du 16 juillet 2024, le Conseil Municipal demande aux familles de racheter définitivement l'emplacement pour une durée perpétuelle, pour un montant de 80 € (pour une concession de 2.50m²) ou de 110 € (pour une concession de 4m²). Dans le cas inverse, la Mairie est en droit de récupérer les emplacements.

Pour plus de visibilité, nos agents mettront sur les sépultures concernées des petites pancartes pour que les familles soient mises au courant. Vous pourrez ensuite vous rendre en Mairie pour connaître les démarches à suivre.

Rappel arbres



Pourquoi élaguer à proximité des réseaux électriques et téléphoniques ?

Chaque année, à l'occasion de coups de vents ou de chutes de neige, les lignes téléphoniques ou électriques sont coupées par des chutes d'arbres entraînant le dysfonctionnement des téléphones fixes et mobiles ainsi que des coupures d'accès à internet ou des coupures d'électricité.

Protéger les lignes téléphoniques ou électrique n'est donc pas qu'une question de confort, c'est un intérêt commun à tous. Il est alors nécessaire d'assurer la sécurité des lignes en élaguant les arbres menaçant avant les intempéries de l'hiver

Électricité : à la charge des propriétaires dans la plupart des cas

Le propriétaire doit réaliser la coupe de ses arbres (*ou la confier à un professionnel*) si la ligne électrique surplombe son terrain et que **l'arbre a été planté après la construction** de la ligne, **si l'arbre ne respecte pas les distances** prescrites par la réglementation ou encore **si l'arbre planté sur le terrain déborde sur le domaine public** où est située la ligne électrique. Avant toute intervention, informer Enedis sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr. Si les travaux relèvent de la responsabilité d'Enedis, le propriétaire en sera alors informé.

Dans tous les autres cas et notamment si l'arbre du jardin a été planté avant la construction de la ligne, son élagage sera pris en charge par Enedis. **Si l'on ne sait pas qui de l'arbre ou de la ligne était là le premier**, interroger Enedis. S'il appartient à l'organisme de prendre en charge l'élagage, laisser l'entreprise chargée de le faire accéder au terrain. Le bois coupé demeure la propriété du propriétaire du terrain. S'il ne désire pas le conserver, à lui d'en demander l'évacuation. Aucun frais ne pourra être réclamé pour cela.

Ligne téléphonique : à la charge des propriétaires

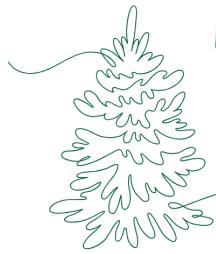
Avant 1996, France Télécom (*devenu depuis Orange*) disposait de la servitude d'élagage, c'est-à-dire qu'il pouvait imposer aux riverains de couper les arbres à proximité, ou bien, comme c'était souvent le cas, le faire directement et le facturer ensuite aux propriétaires. Depuis la loi du 26 juillet 1996, cette servitude n'existe plus et incombe au propriétaire.

Ainsi, la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 dispose que : **“le propriétaire d'un terrain doit assurer le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage des arbres lorsque cela est nécessaire afin de prévenir l'endommagement des équipements du réseau téléphonique et l'interruption du service. En cas de défaillance, ces opérations sont accomplies par des élagueurs envoyés par Orange aux frais du propriétaire”**.

Source : Bonnefamille

A vos agendas !!

- Goûter de Noël du village : **dimanche 14 décembre** à 15h30, réservez la date pour assister au spectacle de Noël ainsi qu'au traditionnel goûter organisé par la municipalité. Plus d'informations dans le prochain numéro.
- Stage de théâtre organisé à Rébénacq du **22 au 24 novembre** par Simon Delgrange de la Cie Zéro Janvier : 3 jours pour créer un spectacle, qui sera présenté le 24 en soirée. Inscriptions et Infos : ciezerojanvier@gmail.com
- Concert le **15 novembre 2025** à 20h30 à la salle des fêtes de Buzy avec le groupe de chanteurs LOS DE L'OUZOUm organisés par Convergences au profit des hôpitaux du Béarn et de la Soule. Entrée 10 euros.



L'APE vous embarque dans l'ambiance des fêtes de fin d'année!



A l'approche des fêtes de fin d'année, l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Rébénacq vous propose de commander dès aujourd'hui et jusqu'au
Lundi 10 novembre

- Des **chocolats artisanaux de l'Atelier d'Emilie**, chocolatière-créatrice dont l'atelier et l'espace de vente se situent à Arudy. Parmi la sélection, se trouve un **Calendrier de l'Avent**.
- Des **sapins Nordmann 1er choix** issus d'un **producteur de Gironde**

Une partie des bénéfices de ces ventes sera reversée à l'APE pour continuer à financer du matériel et des projets pédagogiques.

Ca vous intéresse?

Merci de remplir le bon de commande au dos de cette feuille, de l'insérer dans une enveloppe fermée avec le chèque libellé à l'ordre "APE Les Lutins de Rébénacq" et de la déposer à la Mairie.

Vous pouvez aussi commander vos sapins directement sur la boutique en ligne:

<https://nosbeauxsapins.fr/espace-ecole> et d'y entrer le code LUTINS64

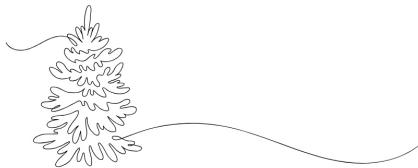
N'hésitez pas à en parler autour de vous!

Vos commandes seront disponibles le **vendredi 28 novembre à partir de 17h00** à la **salle de Mairie** et pourrez profiter de la présence d'un **stand de Noël** qui vous proposera des douceurs! Café, chocolat, crêpes, barbe à papa...



Nom :
 Prénom :
 Numéro de téléphone :

Bon de commande
A déposer à la mairie avant le 10 novembre



**SAPINS NORDMANN
 1ER CHOIX
 PRODUCTEUR DE GIRONDE**

Produit	Prix	Quantité	Total
Bûche pour sapin < 200 cm	5 euros		
Bûche pour sapin > 200 cm	6 euros		
Nordmann 100/125 cm	27 euros		
Nordmann 125/150 cm	31 euros		
Nordmann 150/175 cm	36 euros		
Nordmann 175/200 cm	42 euros		
Nordmann 200/225 cm	49 euros		
Nordmann 225/250 cm	59 euros		
Nordmann 250/300 cm	70 euros		
Total			

Produit	Prix	Type de chocolat et Quantité	Total
Bombe chocolat 30g	3.3 euros	Noir	
		Lait	
Tablette crunchy 90g	7 euros	Noir	
		Lait	
Friture de Noël 100g	4.8 euros	Noir	
		Lait	
Père Noël 160g	14.90 euros	Noir	
		Lait	
Calendrier de l'Avent 150g	14 euros	Noir	
		Mix Blanc, Lait et Noir	
Total			

**CHOCOLATS DE
 L'ATELIER D'EMILIE
 ARUDY**



Montant total Sapins + Chocolat